

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. YVES MORAINÉ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Collège Nathalie Sarraute à Aubagne : avenant n° 2 au marché de mandat avec la SEM 13 Développement

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, dans le cadre de la délocalisation du collège Nathalie Sarraute à Aubagne :

- d'approuver la nouvelle enveloppe financière de l'opération qui s'élève à 21 504 115,61 € HT soit 25 668 202,64 € TTC révisions incluses.
- d'approuver la prolongation du délai global du mandat jusqu'au 31 décembre 2016.
- d'approuver le montant de l'affectation et sa modification comme indiqués dans le rapport.
- d'autoriser la signature de l'avenant n°2 au marché de mandat entre la société 13 Développement et le Conseil départemental conformément au Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La signature de la transaction par la Présidente du Conseil départemental ou son représentant interviendra dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil départemental à la Présidente pour la passation des marchés publics du Département (délibération n° 9 du 16 avril 2015 adoptée en vertu de l'article L.3221-11 du CGCT).

à l'Unanimité

M. SANTELLI ne prend pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée